

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 67

chargée de l'examen du postulat de M. Guy Gaudard et consorts :
« La place de la Sallaz aux piétons ».

Membres

Mme Karine ROCH	Les Verts, rapportrice
M. Valéry BEAUD	Les Verts
M. Namasivayam THAMBIPILLAI	Socialistes
Mme Anne-Françoise DECOLLOGNY	Socialistes, remplace Mme Caroline Alvarez
Mme Latha HEINIGER	Socialistes
M. Jacques-Etienne RASTORFER	Socialistes, remplace M. Musa Kamenica
M. Guy GAUDARD	PLR
M. Bertrand PICARD	PLR
M. Nicola DIGIULIO	PLC
M. Jean-Christophe BIRCHLER	Le Centre
Mme Anita MESSERE	UDC, remplace M. Philippe Ducommun
Mme Janine RESPLENDINO	EàG, remplace Mme Magali Crausaz Mottier
Membres excusés	–
Membres absents	–

Représentant-e-s de la Municipalité

Mme Florence GERMOND, directrice des finances et de la mobilité
M. Patrick ETOURNAUD, chef de service - Service des routes et de la mobilité
Mme Mélanie VOLPI, secrétaire – Service des routes et de la mobilité (prise des notes de séance)

Invité-e(-s) : –

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : Lundi 19 juin 2017

Début et fin de la séance : 16 h 30 – 17 h 15

Contexte du postulat

Après les salutations et présentations d'usage, la présidente donne la parole au postulant. Ce postulat est issu de l'observation attentive par M. Gaudard des mouvements du bus n° 6 sur la place de la Sallaz. Arrivant depuis la route d'Oron, celui-ci vient faire une boucle sur la place où se trouve son arrêt. Il circule rapidement, à une vitesse de l'ordre de 15 km/h. Ces mouvements sont en contradiction avec une place originellement prévue pour être piétonne et qui comporte des commerces. Les sociétés de développement des Boveresses et de La Sallaz ont approuvé ce constat et appuyé la proposition du postulant de réserver le côté sud de la place de la Sallaz aux piétons.

Conseil communal de Lausanne

Discussion

- La physiologie de la place est complexe. Elle vise à favoriser d'abord la proximité des arrêts de bus de la sortie de la station du M2. La possibilité de rétablir des trottoirs est évoquée, or dans une zone 20 (zone de rencontre), cela n'est pas souhaitable et cela ajouterait même des difficultés supplémentaires à certains types d'usagers. Les piétons doivent aussi s'habituer à l'usage de ce nouveau type d'espace urbain. La lecture de l'espace n'est pas claire, il manque des indications sous forme de panneaux ou de marquage au sol. La place a en fait conservé son caractère routier, sauf que ce sont des bus qui y circulent et non plus des voitures. La cohabitation avec les cyclistes est aussi évoquée.
- Madame la Directrice indique qu'il n'y a à ce jour pas eu d'accident. La suppression de la boucle du bus n°6 se heurterait aux aspects techniques des lignes aériennes et des traversées piétonnes existantes (réglées par des feux sur la route d'Oron). Une campagne de sensibilisation pour les cyclistes aura lieu / a eu lieu au cours de l'été. Le concept de zone 20 doit être développé sur la base des expériences provenant d'autres villes. Un préavis sur les zones 20 sortira à la fin de l'année et devrait contenir un concept d'identification de ces zones à l'attention des usagers.
- En résumé, la place a été inaugurée il y a plus d'une année et les investissements y ont été importants (900 chf / m2). Au vu de ces éléments et des développements futurs (restaurant dans le bâtiment de la coop), les commissaires sont d'avis qu'un bilan du fonctionnement de la place serait pertinent même si ce n'est pas ce qui est demandé directement par le postulat.

Conclusion(s) de la commission

La prise en compte de ce postulat est acceptée à l'unanimité.

Lausanne, le 26 septembre 2017

La rapportrice :

Karine Roch